

## **MISSION LOCALE DE MARSEILLE**

**Siège social : 23 Avenue de Corinthe**

**13006 MARSEILLE**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

# MISSION LOCALE DE MARSEILLE

Siège social : 23 Avenue de Corinthe

13006 MARSEILLE

**A l'assemblée générale de l'association MISSION LOCALE DE MARSEILLE,**

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DE MARSEILLE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

7

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Mission Locale de Marseille  
Josette FURACE  
Présidente Déléguée

Le Commissaire aux comptes

BP associés

Pierre MARTINI

Fait à Marseille, le 5 juin 2024

Mission Locale de Marseille  
Trésorier  
Jean-Marc PANTALACCI BONNAFFOUS

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	6 825	6 825		108	108-	100.00-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	498 646	262 664	235 982	245 657	9 674-	3.94-	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières</b> <sup>(1)</sup>							
Participations et Créances rattachées	343 540		343 540	310 469	33 072	10.65	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	31 476		31 476	31 576	100-	0.32-	
<b>Total I</b>	<b>880 487</b>	<b>269 489</b>	<b>610 998</b>	<b>587 809</b>	<b>23 189</b>	<b>3.95</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	<b>Créances</b> <sup>(2)</sup>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 325		3 325	24 252	20 927-	86.29-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	2 999 884		2 999 884	2 663 603	336 281	12.63
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	3 559 886		3 559 886	3 147 400	412 486	13.11
Charges constatées d'avance <sup>(2)</sup>	20 467		20 467	76 979	56 512-	73.41-	
<b>Total II</b>	<b>6 583 562</b>		<b>6 583 562</b>	<b>5 912 233</b>	<b>671 329</b>	<b>11.35</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts <sup>(III)</sup>						
	Primes de remboursement des emprunts <sup>(IV)</sup>						
	Ecart de conversion actif <sup>(V)</sup>						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>7 464 049</b>	<b>269 489</b>	<b>7 194 560</b>	<b>6 500 042</b>	<b>694 518</b>	<b>10.68</b>	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12 31/12/2022	12 Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	944 574	944 574		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	788 580	272 725	515 855	189.15	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>197 854</b>	<b>515 855</b>	<b>318 001-</b>	<b>61.65-</b>	
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>1 931 008</b>	<b>1 733 153</b>	<b>197 854</b>	<b>11.42</b>	
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	15 000		15 000		
Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	<b>1 946 008</b>	<b>1 733 153</b>	<b>212 854</b>	<b>12.28</b>	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
<b>Total II</b>					
PROVISIONS	Provisions pour risques	117 803	187 780	69 977-	37.27-
	Provisions pour charges	987 376	1 071 235	83 859-	7.83-
	<b>Total III</b>	<b>1 105 180</b>	<b>1 259 016</b>	<b>153 836-</b>	<b>12.22-</b>
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	715 091	602 738	112 353	18.64
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	2 372 188	2 146 917	225 271	10.49
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	56 316	49 652	6 664	13.42
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance	999 777	708 565	291 211	41.10	
<b>Total IV</b>	<b>4 143 373</b>	<b>3 507 873</b>	<b>635 499</b>	<b>18.12</b>	
Ecarts de conversion passif (V)					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>7 194 560</b>	<b>6 500 042</b>	<b>694 518</b>	<b>10.68</b>	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation</b> (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	103 971	92 436	11 535	12.48
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	13 476 676	12 570 949	905 727	7.20
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	102 454		102 454	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	364 722	512 047	147 325-	28.77-
Utilisations des fonds dédiés		261 777	261 777-	100.00-
Autres produits		6	6-	100.00-
<b>Total I</b>	<b>14 047 823</b>	<b>13 437 215</b>	<b>610 608</b>	<b>4.54</b>
<b>Charges d'exploitation</b> (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	2 038 824	1 809 142	229 681	12.70
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	900 536	886 598	13 939	1.57
Salaires et traitements	7 632 877	7 247 438	385 439	5.32
Charges sociales	2 994 918	2 780 919	213 999	7.70
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	47 414	42 089	5 325	12.65
Dotations aux provisions	75 678	53 344	22 334	41.87
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	126 086	91 415	34 671	37.93
<b>Total II</b>	<b>13 816 332</b>	<b>12 910 944</b>	<b>905 387</b>	<b>7.01</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>231 491</b>	<b>526 271</b>	<b>294 779-</b>	<b>56.01-</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	4 617		2 556		2 061	80.63
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change				5	5-	100.00-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>	<b>4 617</b>		<b>2 561</b>		<b>2 056</b>	<b>80.30</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change				29	29-	100.00-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>				<b>29</b>	<b>29-</b>	<b>100.00-</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>4 617</b>		<b>2 532</b>		<b>2 086</b>	<b>82.40</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>236 109</b>		<b>528 802</b>		<b>292 693-</b>	<b>55.35-</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion	872		16 545		15 673-	94.73-
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>	<b>872</b>		<b>16 545</b>		<b>15 673-</b>	<b>94.73-</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion	35 965		5 948		30 017	504.69
Sur opérations en capital	2 543		23 182		20 639-	89.03-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>	<b>38 508</b>		<b>29 130</b>		<b>9 378</b>	<b>32.19</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>37 636-</b>		<b>12 585-</b>		<b>25 051-</b>	<b>199.05-</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	<b>618</b>		<b>362</b>		<b>256</b>	<b>70.72</b>
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>14 053 312</b>		<b>13 456 321</b>		<b>596 991</b>	<b>4.44</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>13 855 458</b>		<b>12 940 466</b>		<b>914 992</b>	<b>7.07</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>197 854</b>		<b>515 855</b>		<b>318 001-</b>	<b>61.65-</b>

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	12
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	12
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	13
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	14
Tableau de variation des fonds propres	15
Etat des provisions	15
Etat des échéances des créances et des dettes	16
Evaluation des immobilisations corporelles	16
Evaluation des amortissements	16
Dépréciation des créances	16
Produits à recevoir	17
Charges à payer	17
Charges et produits constatés d'avance	17
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Ventilation des subventions	18
Rémunération des dirigeants	18
Ventilation de l'effectif moyen	18
Valorisation des contributions volontaires	18
Honoraires des commissaires aux comptes	18
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Dettes garanties par des sûretés réelles	19
Montant des engagements financiers	19
Engagement en matière de pensions et retraites	19

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 194 559.91 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 14 047 822.96 Euros et dégageant un excédent de 197 854.37 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### OBJET SOCIAL DE L'ENTITE

La Mission Locale remplit une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, confiée par l'Etat et les collectivités territoriales, chacun dans son champ de compétence.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

#### CONTRATS D'ENGAGEMENT JEUNE

Pour 2023, l'objectif annuel d'entrées en contrat d'engagement jeune (CEJ) est fixé à 2 440 jeunes. Le financement pour cette action s'élève à 4 331 K€, sur la base d'un forfait moyen prévisionnel de 1 775 € par jeune.

Au 31 décembre 2023, l'Association a comptabilisé un produit de subvention de 4 388 K€, incluant les effets du dépassement de l'objectif conventionnel de 25 jeunes rentrés dans le dispositif.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

L'Association n'a connaissance d'aucun événement significatif postérieur à la clôture.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -****Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 825		
Installations générales agencements aménagements divers	226 059		18 050
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	263 310		22 125
TOTAL	489 369		40 175
Autres participations	310 469		33 072
Prêts, autres immobilisations financières	31 576		
TOTAL	342 044		33 072
TOTAL GENERAL	838 238		73 247

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			6 825	6 825
Installations générales agencements aménagements divers		20 648	223 461	223 461
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		10 250	275 186	275 186
TOTAL		30 898	498 646	498 646
Autres participations		0	343 540	343 540
Prêts, autres immobilisations financières		100	31 476	31 476
TOTAL		100	375 016	375 016
TOTAL GENERAL		30 998	880 487	880 487

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 717	108	0	6 825
Installations générales agencements aménagements divers	113 628	15 068	18 814	109 882
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	130 084	32 237	9 539	152 782
TOTAL	243 712	47 305	28 353	262 664
TOTAL GENERAL	250 429	47 413	28 353	269 489

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	108				
Instal.générales agenc.aménag.divers	15 068				
Matériel de bureau informatique mobilier	32 237				
TOTAL	47 305				
TOTAL GENERAL	47 413				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Tableau de variation des fonds propres**

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	944 574				944 574
Report à nouveau	272 725	515 855			788 580
Excédent ou déficit de l'exercice	515 855	515 855 -	197 854	0 -	197 854
Situation nette	1 733 153		197 854		1 931 008
Subventions d'investissement			15 000		15 000
<b>TOTAL I</b>	<b>1 733 153</b>		<b>212 854</b>	<b>0 -</b>	<b>1 946 008</b>

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	1 071 235		83 859		987 376
Autres provisions pour risques et charges	187 780	75 678	145 655		117 803
<b>TOTAL</b>	<b>1 259 016</b>	<b>75 678</b>	<b>229 514</b>		<b>1 105 180</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 259 016</b>	<b>75 678</b>	<b>229 514</b>		<b>1 105 180</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		75 678	229 514		

Les principales dotations aux " Autres provisions pour risques et charges" concernent principalement :

- REGION PAR 2023 : 31 K€
- FSE+ Publics fragilisés 2022-2023 : 27 K€
- FSE Alternance 2019-2021 : 9 K€

Les principales reprises aux " Autres provisions pour risques et charges" concernent :

- FSE invisibles : 58 K€
- MAMP Mobilité : 50 K€
- Sous-consommations / sous-réalisations subventions : 26 K€
- RH Inaptitude 2022 : 11 K€

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	31 476	31 476	
Autres créances clients	3 325	3 325	
Personnel et comptes rattachés	818	818	
Divers état et autres collectivités publiques	2 397 296	2 397 296	
Débiteurs divers	601 769	601 769	
Charges constatées d'avance	20 467	20 467	
<b>TOTAL</b>	<b>3 055 151</b>	<b>3 055 151</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	715 091	715 091		
Personnel et comptes rattachés	1 182 359	1 182 359		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 016 590	1 016 590		
Autres impôts taxes et assimilés	173 240	173 240		
Autres dettes	56 316	56 316		
Produits constatés d'avance	999 777	999 777		
<b>TOTAL</b>	<b>4 143 373</b>	<b>4 143 373</b>		

Les créances sur l'Etat et les autres collectivités publiques se détaillent principalement ainsi :

- ETAT : 1 214 K€ (dont 1 109 K€ au titre de la subvention à recevoir CEJ)
- FSE : 603 K€
- Région : 296 K€
- CD 13 : 257 K€

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	2 421 935
Total	2 421 935

Les "Autres créances" comprennent notamment :

- les subventions à recevoir : 2 397 K€
- divers produits à recevoir (rbt charges de personnel) : 24 K€

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	569 661
Dettes fiscales et sociales	1 702 645
Autres dettes	51 337
Total	2 323 643

Les " Dettes fiscales et sociales" intègrent notamment :

- Congés payés : 832 K€
- RTT : 306 K€
- Charges sociales sur congés payés : 263 K€
- Charges sociales sur RTT : 97 K€
- Charges fiscales sur CP, RTT et CDD : 137 K

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		20 467
Total		20 467
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		999 777
Total		999 777

Les " Produits constatés d'avance" comprennent notamment :

- ETAT - CEJ 2023 : 331 K€
- CD13 - Accompagnement Global tripartite : 117 K€
- ARS - Animation santé : 50 K€
- ARS - Accès au droit : 30 K€
- CD13 - RSA : 38 K
- FSE+ Accompagnement public fragilisé : 269 K€
- FSE+ Accompagnement intensif vers l'alternance : 125 K€

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
ETAT - SUBVENTION FONCTIONNEMENT	3 583 669
CONSEIL REGIONAL - SUBVENTION FONCTIONNEMENT	1 477 780
VILLE DE MARSEILLE - SUBVENTION FONCTIONNEMENT	1 290 600
POLE EMPLOI - SUBVENTION PLC	810 945
ETAT - CEJ	4 447 852
ETAT - OBLIGATION DE FORMATION	321 377
CD13 - PREVENTION JEUNES RSA	150 000
CD13 - ACCOMPAGNEMENT GLOBAL TRIPARTITE	175 000
CD13 - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	100 000
FSE+ ACCOMPAGNEMENT PUBLIC FRAGILISE	226 309
FSE+ ACCOMPAGNEMENT INTENSIF VERS L'ALTERNANCE	83 051
AUTRES	809 552
Total	13 476 135

**Rémunération des dirigeants**

Le montant des rémunérations alloué aux 3 plus hauts cadres dirigeants s'élève à 237 106 €.

**Effectif moyen**

	Personnel salarié
Cadres	36
Employés	202
Total	238

**Valorisation des contributions volontaires**

La Ville de Marseille a mis à disposition de l'Association divers locaux pour une valeur estimée à 850 K€ au 31 décembre 2023.

**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 18 000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 18 000 euros.
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

##### Engagements financiers

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

Néant.

#### Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charge a été comptabilisée au 31 décembre 2023 pour un montant de 987 376 €

